



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE CINQ OCTOBRE

A la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est à PARIS (75001), 19, rue des Capucines, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat Maître Séverine TARTANSON, membre de la SELARL Cabinet d'Avocats TARTANSON, Avocats associés au Barreau des Alpes de Haute Provence.

En vertu de la copie exécutoire d'un acte de prêt dressé par Me Vincent VIALATTE, Notaire associé à CABRIS le 24 septembre 2004, contenant prêt n°00008149654 dénommé FONCIER GENERATION I d'un montant de 103 665 €,

Agissant dans le cadre de la procédure de saisie-immobilière engagée à l'encontre de Madame Séverine, Jacqueline BEQUIE, divorcée de Stéphane François MARTINEZ, née le 07.07.1973 à LA TRONCHE (38), de nationalité française, demeurant actuellement 678, route du Luc, quartier Courigol, 83630 CARNOULES

Lequel m'a requis de procéder à la description de biens immobiliers appartenant à Madame BEQUIE, situés sur le territoire de la commune de CASTELLANE (Alpes de Haute Provence), hameau d'EOULX, objets de la saisie immobilière,

Je, Christophe NEYROUD, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Christian MATHIEU et Christophe NEYROUD, Huissiers de Justice associés à la résidence de DIGNE LES BAINS (Alpes de Haute-Provence), 3, boulevard Thiers, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour sur le territoire de la commune de CASTELLANE (Alpes de Haute Provence), hameau d'EOULX, en compagnie de Monsieur Vincent TENA, Gérant de la société ALPES DIAGNOSTICS, mandaté pour réaliser les diagnostics techniques, et d'un collaborateur de cette société.

Nous rencontrons sur place Madame MILLE Angélique, locataire de la maison objet de la procédure, qui nous autorise à pénétrer dans les lieux afin de réaliser nos opérations, le tout ainsi qu'il suit :

Le bien objet de la procédure consiste en une maison à usage d'habitation située dans le hameau d'EOULX, dépendant de la commune de CASTELLANE mais distant du centre-ville d'une dizaine de kilomètres.

Le hameau d'EOULX est situé sur la route de GRASSE et accessible par une voie étroite depuis la commune de LA GARDE.



Il s'agit d'un hameau de relativement isolé mais desservi par les transports scolaires aux dires de Madame MILLE.

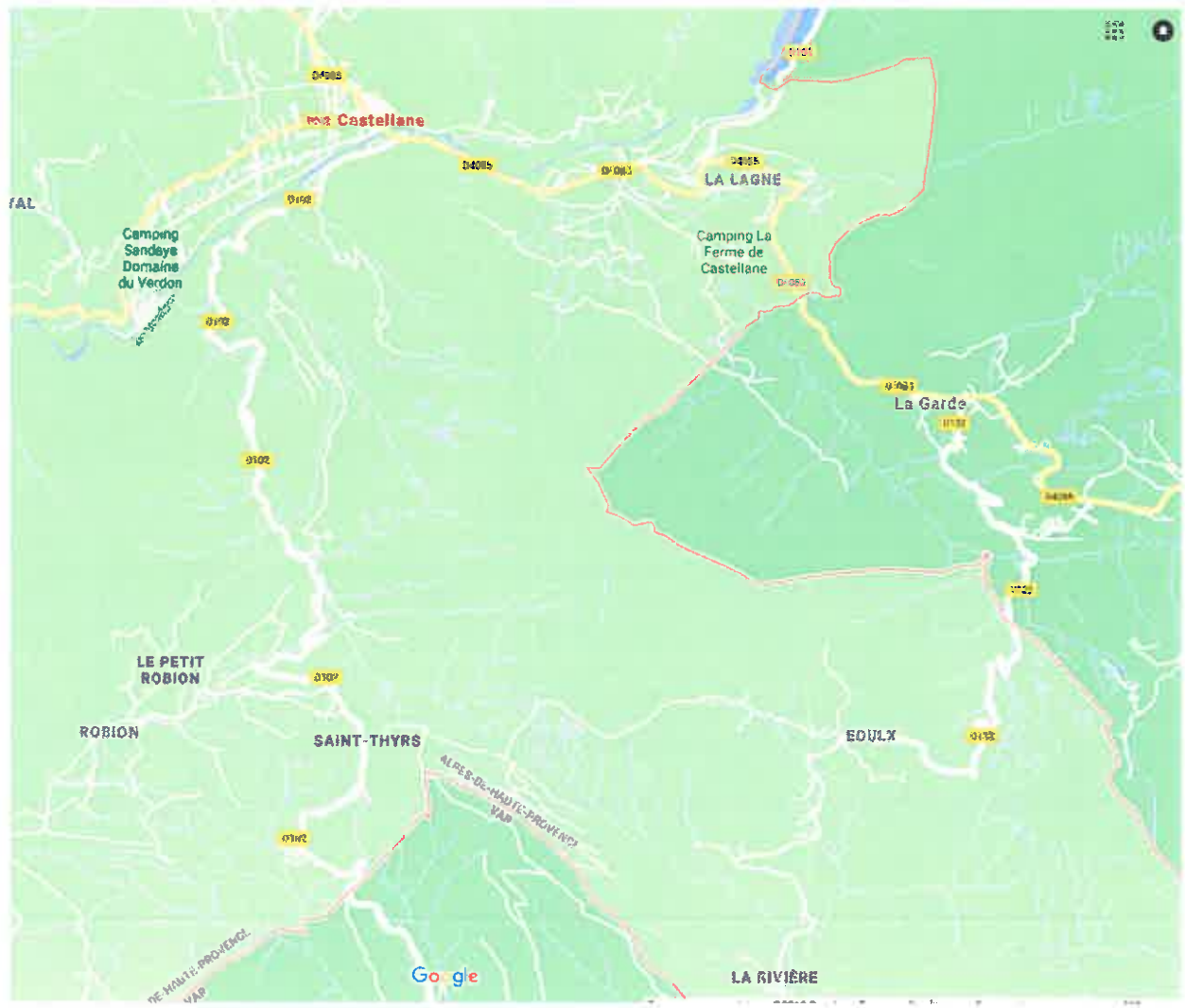
L'immeuble objet de la procédure figure au cadastre de la commune sous les références suivantes :

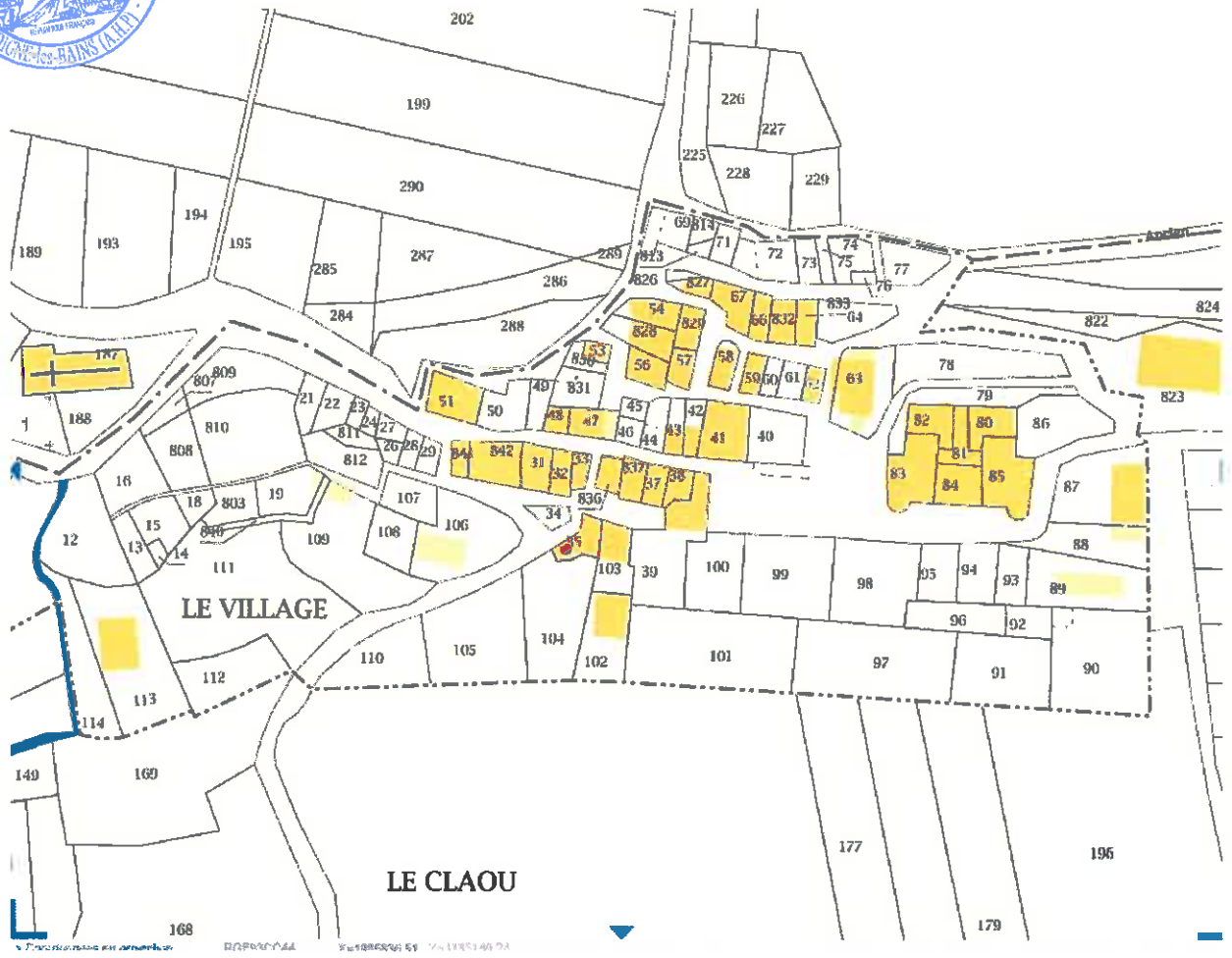
- Section 078 B n°35, d'une contenance de 60ca
- Section 078 B n°104, d'une contenance de 03a 25 ca.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation, mitoyenne par un côté, située en partie basse du hameau avec terrain attenant en déclivité naturelle.

Du fait de cette situation, le bien bénéficie d'une vue très dégagée côté Sud.

J'ai reproduit ci-après un plan de situation du hameau d'EOULX par rapport à la commune de CASTELLANE, un plan cadastral permettant de localiser la propriété dans le hameau et une photographie aérienne.







La maison est organisée en souplex.

La partie supérieure, située en rez-de-chaussée, se compose d'une pièce à usage de cuisine et séjour, formant un angle ouvert.

Le sol est carrelé et les murs peints.

le plafond rampant est agrémenté de poutres apparentes.

La cuisine est aménagée et bénéficie d'une triple exposition.

La partie séjour est équipée d'une cheminée à insert.

Une chambre est implantée en arrière du séjour, un demi niveau au-dessus, côté rue.

Le sol est carrelé, les murs enduits et le plafond rampant agrémenté de poutres

Le séjour donne également accès à un escalier conduisant au niveau inférieur.

Une mezzanine aveugle, pouvant accueillir un couchage est aménagée au milieu de cet escalier.

Le rez-de jardin se compose d'une salle de bains, un dégagement, une chambre, un W.C. condamné et un garage.

La salle de bains est équipée d'une baignoire, d'une vasque de lavabo d'un W.C. et d'un bidet.

Le sol est carrelé et les murs faïencés.

La chambre ouvre par une porte fenêtre sur la terrasse en rez-de-jardin.

Le sol est carrelé, les murs et le plafond sont peints.

Le garage est carrelé ; les murs et la dalle haute sont bruts.

Une vaste terrasse bétonnée et clôturée est aménagée côté Sud, en rehaussement par rapport au niveau du terrain.

Cette terrasse est encombrée et partiellement aménagée en poulailler.

Le terrain en dessous, en déclivité, est en nature de pré, non clôturé.

Le chauffage de la maison est exclusivement assuré par la cheminée à insert.

Madame MILLE m'a indiqué bénéficiaire d'un bail soumis à la loi du 6 juillet 1989 depuis le mois d'août 2017, moyennant un loyer mensuel de 650 € hors charges.

J'ai réalisé des photographies de la propriété et reproduit le tout ci-après.



EXTERIEURS















CHAMBRE ETAGE





MEZZANINE DANS L'ESCALIER



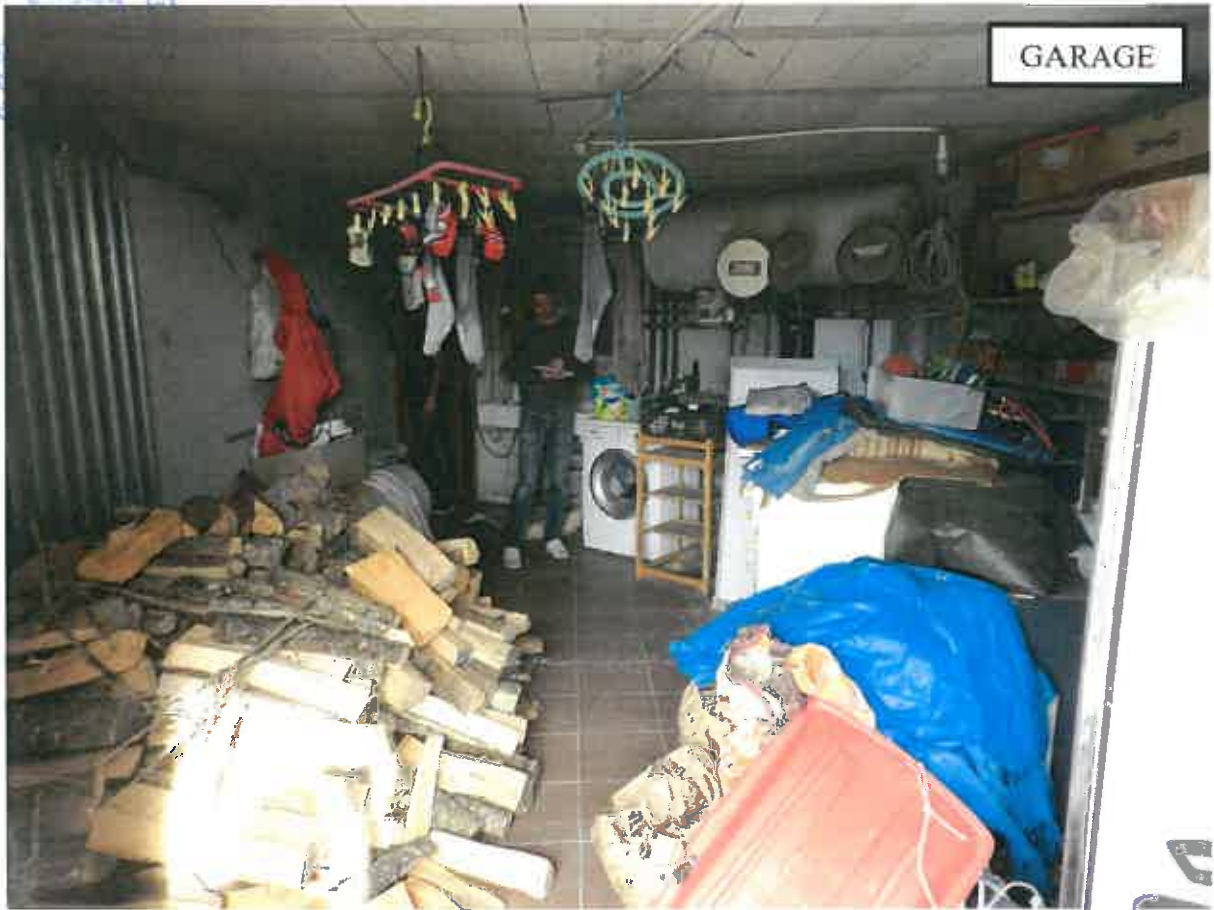
REZ-DE-JARDIN SALLE DE BAINS



CHAMBRE



W.C. CONDAMNE





Les diagnostics techniques et relevés de superficies seront établis par la société ALPES DAGNOSTICS.

N'ayant plus rien à décrire, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

P.V.	220.94
SCT	<u>7.67</u>
	228.61
TVA 20%	45.72
Enregt	<u>14.89</u>
	289.22 €

